



MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE

Kigali, le 18 Juin 1973

N° 2330/5110/AG

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

COOPERATION ALLEMANDE:
prêt KFW pour la
Centrale Thermique de
Kigali.

Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI.

Monsieur le Ministre des Travaux
Publics et de l'Energie
KIGALI.

Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda
KIGALI.

A traiter par

Date entrée :

N° Classement :

Faustin
18 JUIN 1973

1934

60. W. 07

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-contre un exemplaire du projet de Contrat de Prêt de 2.000.000 de DM qui vient de m'être envoyé par la K.F.W., concernant l'aménagement d'une centrale thermique à Kigali.

En annexe, figurent également le texte complémentaire de la Convention d'Arbitrage et de la Garantie de Paiement.

Je souhaiterais avoir de toute urgence vos avis sur ces textes, considérant que la KFW propose qu'ils soient signés le 25 courant lors de mon passage à Francfort.

Dès à présent, je fais préparer les Pleins Pouvoirs qui permettront cette signature.

Le Ministre de la Coopération
Internationale,
Aug. MUNYANEZA.

Copie pour information à :

✓ -Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI.

-Monsieur le Secrétaire d'Etat au Plan
National de Développement KIGALI.

[Signature]

Kreditanstalt für Wiederaufbau

6 FRANKFURT AM MAIN, den 30 mai 1973
PALMENGARTENSTRASSE 5-9 Smt/Kes
FERNSPRECH-SAMMEL-NR. 74311
DURCHWAHLNUMMER 74311.....

Son Excellence
le Ministre de la Coopération
Internationale et du Plan

K i g a l i
REPUBLIQUE RWANDAISE

A traiter par	AC+AE
Date entrée	15.6.73
Classement	6022/CPA.5/04
au next jobs	

Objet: L II c/2 - Aide financière de DM 2 millions
pour l'aménagement d'une centrale
thermique à Kigali
AL 819

Excellence,

En nous référant à la décision de notre gouvernement en date du 30 mars 1973 qui vous a été communiquée par voie diplomatique et selon laquelle un prêt de DM 2 millions sera accordé à votre pays pour le projet sous rubrique, nous avons l'honneur de vous adresser, sous ce pli, cinq exemplaires des projets du contrat de prêt, de la convention d'arbitrage et de la garantie de paiement en langues allemande et française.

Espérant que nos projets trouvent votre accord, nous nous permettons de proposer de signer le contrat de prêt et la convention d'arbitrage dans notre banque à Francfort lors de votre visite officielle en République fédérale d'Allemagne entre les 24 et 28 juin 1973. Pour la signature, nous voudrions prévoir, d'accord avec notre gouvernement, le lundi 25 juin 1973. La garantie de paiement ne devra pas être signée

- 2 -

Blatt 2 zum Schrb. vom 30 mai 1973

an: Son Excellence
le Ministre de la Coopération
Internationale et du Plan
Kigali / République Rwandaise

simultanément; la Banque Nationale du Rwanda pourra nous la transmettre avant le premier versement de fonds.

En outre, nous nous permettons de vous signaler que nous avons adressé par une lettre en date d'aujourd'hui dont nous joignons une copie à la présente, à la Banque Rwandaise de Développement nos projets du contrat de prêt sur l'avance globale de DM 500.000,-- à accorder à celle-là, ainsi que de la convention d'arbitrage et du contrat de garantie y relatifs.

Etant donné que, de notre part, il n'y a pas d'objections juridiques à ce que vous signiez le contrat de prêt et la convention d'arbitrage pour la Banque de Développement, nous serions disposés à procéder à la signature de ces contrats également le 25 juin 1973, si vous et la Banque de Développement le jugiez utile. Dans ce cas-là, nous vous prions de bien vouloir vous munir d'un pouvoir s'y rapportant de la Banque de Développement. Le contrat de garantie pourrait être signé en votre qualité de représentant de la République Rwandaise.

Nous espérons que nos propositions vous conviendront et que nous aurons le plaisir de vous voir, à la date mentionnée ci-dessus, dans notre banque. En vue du bref délai qui reste jusqu'à une éventuelle signature le 25 juin 1973, nous vous prions de bien vouloir nous faire part de vos observations ou de votre accord aux projets, le plus vite possible par voie télégraphique. Vous remarquerez que les projets correspondent à nos contrats-type qui étaient à la base des contrats déjà conclus entre la République Rwandaise et notre banque.

Kreditanstalt für Wiederaufbau
Frankfurt am Main

Blatt 3 zum Schrb. vom 30 mai 1973

an: Son Excellence
le Ministre de la Coopération
Internationale et du Plan
Kigali / République Rwandaise

Restant à votre entière dispositions pour tout renseignement
supplémentaire, nous vous prions de croire, Excellence, à
l'assurance de notre considération la plus distinguée.

KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU

Steffen *Wiederaufbau*

Annexe